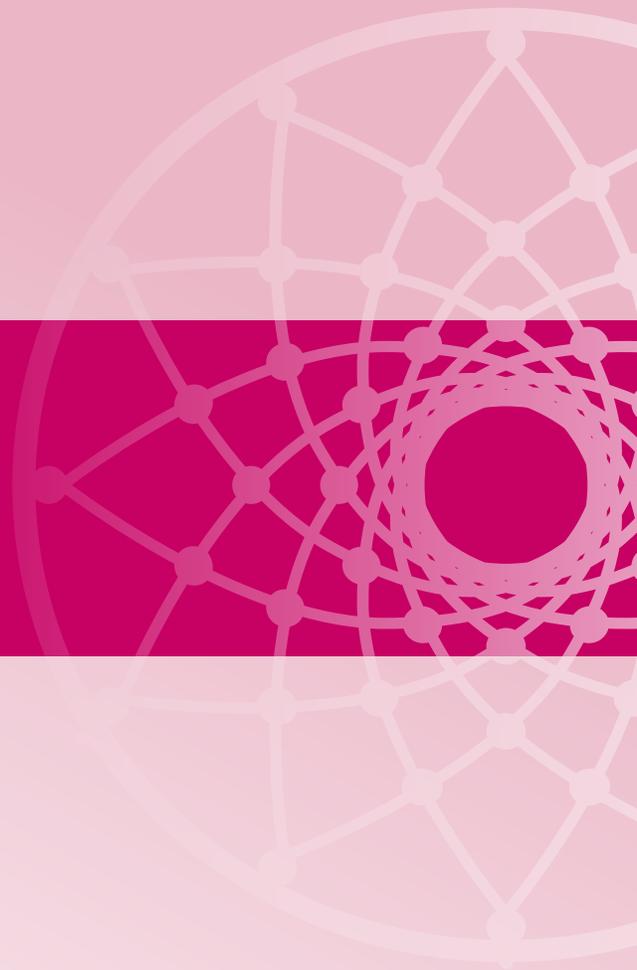
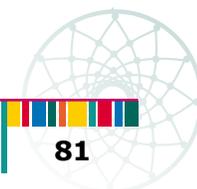


GLOSSAIRE



GLOSSAIRE

Acte de l'Amérique du Nord britannique	En 1867, l' <i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i> crée le Dominion du Canada. L'alinéa 24 de l'article 91 de cette loi place « les Indiens et les terres réservées aux Indiens » sous la compétence du gouvernement fédéral.
Agent des Indiens	En vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> , le gouvernement fédéral détenait l'autorité suprême dans les affaires des réserves. En sa qualité de représentant du gouvernement sur la réserve, l'agent des Indiens exerçait un pouvoir presque absolu sur les résidents des réserves des Premières Nations.
Aîné	La définition de ce terme varie selon les communautés. Il s'agit généralement d'une personne considérée par une nation autochtone comme étant le gardien et le transmetteur de sa tradition orale et de son savoir et qui a des forces et talents qui lui sont propres. Il n'y a pas d'âge minimal pour être un aîné, mais les jeunes aînés sont plutôt rares.
Alliance	Pour les peuples autochtones, une alliance dans le sens traditionnel représentait un accord sacré entre des individus ou des nations et le Créateur.
Apprentissage	Traditionnellement, les enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits apprenaient par l'expérience, c'est-à-dire en observant et en imitant les actions des membres de leur communauté.
Assimilation	Processus au cours duquel un groupe culturel est absorbé dans la culture d'un autre groupe, habituellement celle de la majorité.
Autochtone	Habitant originaire d'un pays, l'opposé d'un colon. Au sens juridique canadien, il s'agit d'une personne dont les ancêtres étaient les premiers habitants de l'Amérique du Nord. La Constitution du Canada reconnaît trois groupes principaux d'Autochtones : les Indiens, les Inuits et les Métis.
Autodétermination	Capacité d'un peuple de décider librement de leur avenir politique, économique et culturel.
Autonomie	Autodétermination, indépendance.
Autonomie gouvernementale	« Droit inhérent, pour les Premières Nations, d'administrer leur vie, leurs affaires, leurs terres et leurs ressources avec toutes les fonctions et les responsabilités propres aux organes de gouvernement ». (Manitoba, ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, 1998, p. 5.3)
Autonomie gouvernementale autochtone	Une forme de gouvernement conçue, établie et administrée par des Autochtones aux termes de la Constitution canadienne, dans le cadre de négociations menées avec le gouvernement fédéral et, le cas échéant, avec le gouvernement provincial en cause.



GLOSSAIRE (SUITE)

Bande	Groupe d'Indiens au profit duquel des terres ont été réservées ou dont l'argent est détenu par la Couronne ou qui a été désigné comme bande aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> . Cependant, aujourd'hui, on privilégie plutôt le terme « Première Nation ».
Cérémonie du calumet	La cérémonie du calumet au cours des négociations symbolisait le caractère sérieux et sacré de l'entente en voie d'être conclue. En présence du calumet, on ne pouvait prononcer que des paroles vraies. Ainsi, on peut faire un parallèle entre l'utilisation du calumet et l'utilisation de la Bible dans la tradition occidentale lorsqu'une personne témoigne ou prête serment.
Certificat de Métis	Afin de supprimer les titres ancestraux des Métis au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement a accordé aux Métis des concessions connues sous le nom de « certificats de Métis ». Ces certificats donnaient aux Métis le droit à des terres ou à une somme d'argent. Cette approche sur une base individuelle était très différente de l'approche sur une base collective employée par le gouvernement canadien pour supprimer les titres ancestraux des Premières Nations, soit la création de réserves dans le cadre de traités.
Citoyenneté	Pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ce terme peut désigner deux réalités distinctes puisque les peuples autochtones sont à la fois des citoyens de leur nation respective et des citoyens du Canada.
Civiliser	En adoptant la <i>Loi sur les Indiens</i> , le gouvernement fédéral cherchait à « civiliser » les Premières Nations, c'est-à-dire à leur imposer les valeurs et les coutumes eurocentriques. Les pensionnats étaient l'un des principaux moyens employés pour atteindre cet objectif. Dans ces écoles, on enseignait le christianisme aux enfants des Premières Nations. Les langues, les coutumes et les vêtements traditionnels y étaient interdits. De plus les enfants étaient isolés de leur famille et de leur collectivité durant leurs années de formation.
Colonialisme	Sur l'île de la Tortue, le colonialisme s'est manifesté par la conquête et la domination des peuples autochtones par les Européens. Les puissances européennes ont colonisé des peuples autochtones partout sur la planète.
Colonisation	Contrôle et exploitation d'un territoire en y installant des gens venus d'ailleurs.
Commission de vérité et réconciliation	Créée en 2008, cette commission avait pour but d'aider à la guérison des Autochtones et des collectivités qui ont souffert de l'expérience des pensionnats autochtones et de réconcilier les Canadiens d'origine autochtone et les autres Canadiens. En 2015, la Commission a publié son rapport final, documentant les expériences d'environ 150 000 survivants et présentant 94 appels à l'action pour ouvrir la voie vers la réconciliation.



GLOSSAIRE (SUITE)

Conseil de bande	Les Premières Nations choisissent un chef ou des chefs ainsi que plusieurs conseillers pour diriger et administrer les affaires de la bande.
Conséquences intergénérationnelles	Effets des abus subis dans les pensionnats qui ont été transmis aux enfants des survivants des pensionnats autochtones et aux générations suivantes.
Constitution	Ensemble des règles et des institutions, écrites ou non, qui gouvernent une nation. Au Canada, la constitution écrite est composée de la <i>Loi constitutionnelle de 1867</i> et la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> .
Contact	On peut diviser l'histoire des Premières Nations et des Inuits en deux périodes : la période avant le contact et la période après le contact. Le terme <i>contact</i> désigne l'arrivée des Blancs sur l'île de la Tortue (c.-à.-d. la première rencontre entre les Premières Nations, les Inuits et les Européens). Selon le texte le plus ancien, le premier contact entre les Autochtones et les Européens sur l'île de la Tortue remonte à l'arrivée d'un groupe de Vikings qui s'est établi à l'Anse aux Meadows, à Terre-Neuve, au 10 ^e siècle. Le séjour viking a été d'assez courte durée. Ce sont les Français qui établiront la première colonie permanente au 16 ^e siècle.
Couronne	Le chef d'État du Canada est le monarque britannique. Les décisions du gouvernement sont exécutées au nom de la Couronne (le monarque). Les terres de la Couronne se trouvent sous le contrôle du gouvernement fédéral ou provincial.
Culture	Ensemble des valeurs, de l'histoire, des traditions et de la langue qui constitue l'héritage d'une personne ou d'un peuple et qui contribue à son identité.
Darwinisme social	Théorie selon laquelle certaines personnes ou certains groupes l'emportent sur d'autres grâce à leur supériorité génétique ou biologique.
Décolonisation	Libération de la domination et de l'exploitation d'une puissance coloniale.
Diversité	État ou caractère de ce qui est différent. La population des groupes ethniques est diversifiée et chacun de leurs membres est unique. Il existe des différences entre les membres en ce qui concerne, par exemple, l'âge, le sexe, les compétences, les caractéristiques physiques, le niveau d'éducation et le savoir. Idéalement, ces groupes sont tous représentés au sein d'une société diversifiée.
Doctrines de la découverte	Principe soutenu par les puissances européennes depuis le 15 ^e siècle pour justifier la colonisation des terres à l'extérieur de l'Europe. Définie par le juge en chef des États-Unis, John Marshall, dans l'arrêt de l'affaire <i>Johnson c. M'Intosh</i> en 1823, cette doctrine stipule que lorsqu'une nation fait la soi-disant « découverte » d'un territoire, elle obtient les droits exclusifs vis-à-vis les autres puissances européennes à l'achat ou à l'acquisition des terres ancestrales des occupants autochtones.

GLOSSAIRE (SUITE)

Droits ancestraux	Droits détenus par certains Autochtones au Canada en raison du fait que leurs ancêtres ont occupé et utilisé des terres durant de longues années. Les droits de certains Autochtones en matière de chasse, de piégeage et de pêche sur les terres ancestrales en sont des exemples. Les droits ancestraux varient d'un groupe à l'autre, selon les coutumes, les pratiques et les traditions qui ont façonné leurs propres cultures.
Droits des peuples autochtones	La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît aux Autochtones des droits touchant de nombreux aspects dont la culture, l'éducation, l'égalité, le territoire, la langue, la nationalité, les ressources, la sécurité, l'autodétermination et la spiritualité.
Droits inhérents	Les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada possèdent des droits inhérents (des droits qui existaient avant la colonisation) fondés sur le fait qu'ils sont des peuples autochtones. Les droits inhérents existent indépendamment des pouvoirs constitutionnels, gouvernementaux ou judiciaires en place.
Droits issus de traités	Droits qui reviennent aux Premières Nations en conséquence de traités ayant été négociés entre elles, en qualité de nations souveraines, et la Couronne britannique représentée par le Canada (Manitoba, ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, 1998).
Émancipation	Autre moyen utilisé par le gouvernement fédéral pour exécuter sa politique d'assimilation des Premières Nations. En choisissant l'émancipation, les Indiens inscrits devenaient des citoyens ordinaires (ils pouvaient dorénavant, entre autres voter, être titulaire d'un permis d'exploitation de commerce et inscrire leurs enfants à une école publique) et renonçaient à leur statut d'Indien.
Ethnocentrisme	Attitude basée sur la conviction qu'on peut se servir des normes de sa culture comme modèle de référence pour évaluer d'autres cultures.
Eurocentrisme	Attitude basée sur la conviction qu'on peut se servir des normes de la culture européenne comme modèle de référence pour évaluer d'autres cultures.
Génocide culturel	Apparenté au concept du génocide, le génocide culturel fait référence à la destruction volontaire d'une culture. On réfère souvent au régime des pensionnats comme étant une tentative de génocide culturel.
Holistique	Qui met l'accent sur l'indivisibilité d'un tout et l'interdépendance de ses parties. Ce principe est illustré dans la définition du terme « cercle d'influences ».
Identité autochtone	S'identifier à une nation autochtone. Au Canada, les peuples autochtones comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
Île de la Tortue	Traduction française du terme utilisé par plusieurs nations autochtones pour désigner l'Amérique du Nord.



GLOSSAIRE (SUITE)

Indien	Ancien terme utilisé pour désigner les Premières Nations. Le terme « Indien » continue d’être utilisé pour des raisons juridiques. Cette terminologie est reconnue dans la <i>Loi sur les Indiens</i> et est employée par le gouvernement du Canada lorsqu’il fait référence à ce groupe autochtone particulier dans un contexte légal. Au sens légal, il y a trois catégories d’Indiens au Canada : les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Indiens visés par un traité (Canada, ministère des Affaires autochtones et du Nord, 2012).
Indien inscrit	« Personne autochtone qui répond aux critères de la <i>Loi sur les Indiens</i> et qui est inscrite au sens de cette <i>Loi</i> » (Manitoba, ministère de l’Éducation et de la Jeunesse, 2003, p. 46).
Indien non inscrit	« Personne d’ascendance autochtone qui ne répond pas aux critères de la <i>Loi sur les Indiens</i> ou qui, malgré le fait qu’elle répond aux critères, n’a pas été inscrite » (Manitoba, ministère de l’Éducation et de la Jeunesse, 2003, p. 46).
Indien visé par un traité	« Indien inscrit et membre d’une Première Nation qui a signé un traité avec la Couronne » (Canada, Commission de la fonction publique, FAAA).
Inuits	Autochtones du Nord canadien originaires du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest, du Nord du Québec et du Labrador. Dans la langue inuite, l’inuktitut, le mot « Inuit » signifie « les gens ». Des Inuits vivent aujourd’hui dans plusieurs régions du Canada, dont le Manitoba. Puisque les Inuits ne sont pas considérés comme étant des « Indiens » dans la <i>Loi sur les Indiens</i> , et dû à certaines caractéristiques qui leurs sont uniques, on les distingue généralement des Premières Nations (Canada, ministère des Affaires autochtones et du Nord, 2012).
Loi constitutionnelle de 1982	L’article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> reconnaît les droits existants, ancestraux ou issus des traités des peuples autochtones du Canada. Par « peuples autochtones », on entend les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada
Métis	Personnes d’ascendance mixte – qui ont des ancêtres européens et issus d’une Première Nation – se désignant eux-mêmes comme Métis et se distinguant ainsi des membres des Premières Nations, des Inuits et des non-Autochtones. Les Métis possèdent une culture unique, inspirée de leurs origines ancestrales diverses qui peuvent être, par exemple, écossaises, françaises, ojibway et cris (Canada, ministère des Affaires autochtones et du Nord, 2012).
Mondialisation	Phénomène caractérisé par la croissance de l’interdépendance sociale et économique des gens à l’échelle planétaire.
Nation	« Groupement de personnes vivant dans un même pays et partageant la même culture, les mêmes traditions » (Multidictionnaire de la langue française, 2009).

GLOSSAIRE (SUITE)

Nation métisse	Historiquement, le territoire de la Nation métisse couvrait le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta actuels et comprenait aussi certaines parties de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest, du nord-ouest des États-Unis et de la Colombie-Britannique. La Nation métisse possède une histoire et une culture distinctes, sa propre langue (le mitchif), de grandes familles étendues et une conscience collective.
Paternalisme	La relation entre les Premières Nations, les Métis et les Inuits et le gouvernement canadien était paternaliste et, dans une certaine mesure, le demeure encore aujourd'hui. Dans ce contexte, les peuples autochtones sont traités comme des enfants tandis que le gouvernement joue le rôle typique du parent en subvenant à leurs besoins et en refusant de leur accorder des droits et des responsabilités.
Pédagogie traditionnelle	Traditionnellement, les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits apprenaient en écoutant et en observant, par l'expérience et par le rêve. Il n'y avait pas de salles de classe et n'importe quel membre de la collectivité pouvait servir d'enseignant.
Pensionnats	« Écoles financées par le gouvernement fédéral et essentiellement dirigées par les Églises, en partie pour assimiler les enfants autochtones dans la société canadienne » (Manitoba, ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, 2003, p. 46).
Peuples autochtones	La <i>Loi constitutionnelle</i> de 1982 reconnaît trois peuples autochtones : les Indiens (Premières Nations), les Métis et les Inuits.
Première(s) Nation(s)	Terme employé pour remplacer le mot <i>Indien</i> généralement considéré comme étant inapproprié. Bien que l'expression <i>Premières Nations</i> soit largement utilisée, il n'en existe aucune définition officielle. Certains peuples ont opté pour le terme Première Nation afin de remplacer le mot bande dans le nom de leur collectivité (Canada, ministère des Affaires autochtones et du Nord, 2012).
Premiers peuples	Terme collectif désignant les habitants du territoire qui est aujourd'hui le Canada avant l'arrivée des Européens.
Proclamation royale de 1763	Document réservant à la Couronne britannique le droit d'acheter des terres indiennes.
Protection	En apparence, l'un des buts de <i>La Loi sur les Indiens</i> était de protéger les terres des réserves. Cette loi comprenait des éléments empruntés à d'anciennes lois qui rendaient illégal pour toute personne à l'exception d'un représentant désigné par la Couronne de traiter avec les Premières Nations sur des questions relatives aux terres d'une réserve.
Protocole	Règles à observer en matière de cérémonial et d'étiquette lors de rapports officiels entre nations.
Racisme	Discrimination fondée sur l'idéologie de la supériorité d'une race sur l'autre.



GLOSSAIRE (SUITE)

Racisme institutionnel ou systémique	Forme de racisme sociétal qui se manifeste par une discrimination exercée par des institutions publiques ou des entreprises envers certains groupes ethniques.
Réconciliation	Processus visant à remettre l'harmonie au sein d'une relation.
Résistance	À la Rivière-Rouge en 1870 et de nouveau à Batoche en 1885, les Métis ont opposé une résistance armée à la colonisation de leur territoire par le Canada. Dans les deux cas, les Métis étaient prêts à adhérer à la Confédération canadienne, mais voulaient s'assurer que leurs droits seraient protégés.
Revendication territoriale	Demande de reconnaissance du titre foncier ou des droits pour ce qui est de certaines terres.
Savoir autochtone	Ce terme fait référence aux savoirs, savoir-faire et savoir-être qui découlent des visions du monde particulières que possèdent les peuples autochtones. Ce savoir s'adapte selon le contexte, est en évolution constante, et varie d'un endroit à l'autre et d'un individu à l'autre. Le savoir autochtone se rapporte, entre autres à des concepts politiques, économiques, philosophiques, linguistiques, culturels et spirituels.
Titre ancestral	Droit inaliénable, collectif et exclusif d'usage et d'occupation des terres traditionnelles fondé sur l'utilisation et l'occupation de longue date et de façon continue.
Titre indien	Depuis la <i>Proclamation royale de 1763</i> , la Couronne reconnaît le droit de propriété des peuples autochtones à l'égard de leurs territoires en raison de leur utilisation et de leur occupation de longue date. Afin de pouvoir entamer la colonisation de ces territoires traditionnels, la Couronne a rédigé des traités et des certificats pour tenter de supprimer ces titres.
Tradition orale	« Savoir qui est transmis d'une génération à une autre au moyen de la langue parlée » (Manitoba, ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, 2003, p. 47).
Traité	« Convention conclue entre certains groupes d'Autochtones et le gouvernement fédéral qui précise les droits de ces Autochtones en matière de bien-fonds et de ressources. Les traités ont été établis pour que le gouvernement reconnaisse ses responsabilités à l'égard des Autochtones dans les domaines social, éducatif et économique » (Manitoba, ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, 2003, p. 47).
Traités numérotés	Entre 1871 et 1921, le Canada et les Premières Nations de l'Ouest ont signé 11 traités, chacun portant un numéro de un à onze. En échange du partage de leurs terres ancestrales avec les colons, les traités « accordaient » aux Premières Nations certains droits, dont celui d'avoir des réserves.



GLOSSAIRE (SUITE)

Valeurs	« Croyances et qualités reposant sur la vision du monde d'une personne ou d'une culture et qui constituent des principes directeurs ou des idéaux importants de cette culture » (Manitoba, ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, 2003, p. 47).
Vision du monde	« Philosophie de la vie ou une conception du monde (Pearsall, 2001) » (Manitoba, ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, 2003, p. 47). Il s'agit d'un ensemble de croyances et de valeurs qui influencent notre compréhension du monde et guident nos interactions avec notre environnement.

